

Date de transmission de la convocation 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	A compter de 20 h 10	X	JOLY Jimmy (de 19h30 à 20h10)
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	CARLIER Thierry
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	GAUTHIER Nicole

REÇU LE
09 MARS 2023
 SOUS-PREFECTURE
 28401 NOGENT-LE-ROUOTROU CEDEX

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Edwige VEDIE a été nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION MARCHÉ CONTRATS DE MAINTENANCE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
 (Délibération 2-27/02/2023)

Thierry CARLIER rappelle que le contrat de maintenance du chauffage et de la climatisation-VMC est arrivé à expiration le 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée sous forme de MAPA pour retenir un prestataire.

3 prestataires ont fait une offre :

- DALKIA : 8 580 € TTC
- VIRIA : 8 700 € TTC
- EQUANS/ AXIMA : 26 968 € TTC y compris MARPA

Après analyse des offres, Thierry CARLIER propose d'attribuer à l'entreprise VIRIA, qui présente l'offre la mieux-disante, le contrat de maintenance pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir la proposition ci-dessus exposée ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir avec la Société VIRIA.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/3/2023 et de la publication le 9/3/2023

Fait à ARCISSES, le 9/3/2023

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERO Adjointe

